HAL
open science

Contestation, mutineries et évasions. Les registres de mobilisation dans les prisons (Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire)

Christine Deslaurier, Frédéric Le Marcis, Marie Morelle

▶ **To cite this version:**

Christine Deslaurier, Frédéric Le Marcis, Marie Morelle. Contestation, mutineries et évasions. Les registres de mobilisation dans les prisons (Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire). Champ Pénal, 2020, 21, 10.4000/champpenal.12232 . halshs-03091477

HAL Id: halshs-03091477

https://shs.hal.science/halshs-03091477

Submitted on 27 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Contestation, mutineries et évasions. Les registres de mobilisation dans les prisons (Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire)

Contestation, Mutinies and Escapes. Registers of Mobilization in Prisons (Burundi, Cameroon, Ivory Coast)

Christine Deslaurier, Frédéric Le Marcis et Marie Morelle

1. Introduction

1 Dans les sociétés africaines contemporaines, quelles peuvent être les formes endogènes de la critique carcérale et selon quels motifs ? Comment se construit la contestation de la prison ? Nous voudrions ici discuter les formes de la critique de la prison « par le bas » (Bayart, 2006). Après un retour sur les jugements fortement médiatisés et portés sur le continent par les grandes organisations non gouvernementales (ONG) internationales (Amnesty International, Human Rights Watch, Action des chrétiens pour l'abolition de la torture – ACAT, Fédération internationale des ligues des droits de l'homme – FIDH), ou éventuellement de manière plus feutrée par des agences telles que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ou Expertise France, nous envisagerons une autre facette de la contestation de la prison : celle qui émane de détenus, qu'ils soient définis ou non comme détenus politiques. C'est donc à la façon dont la prison génère elle-même la critique entre ses murs que nous nous intéresserons, ainsi qu'aux registres que celle-ci mobilise. Dans ce contexte, mutineries et évasions apparaissent comme des révélateurs puissants de cette contestation. Pour autant, il ne s'agit pas de distinguer artificiellement ce qui relèverait d'une critique à prétention universaliste, émanant uniquement de l'arène internationale ou encore de partisans de la démocratisation, et d'une autre, ancrée localement et dénuée d'arguments en faveur des droits humains. L'objectif est plutôt de saisir en pratique et

à l'échelle locale les formes et les référents des contestations à partir de l'observation de réalités situées historiquement et géographiquement. Ce faisant, nous élargissons l'appréhension de la dimension politique de la prison, et de la prison politique, en reconnaissant l'existence de critiques informelles, récurrentes mais plus discrètes.

2 De fait, des discussions existent de longue date en sciences sociales sur les facteurs expliquant la survenue d'une mutinerie en prison, ses formes et ses effets en lien avec la question de la délégitimation de l'institution et de la politisation des détenus. Si Goldstone et Useem (1999, 989) ont pu écrire que l'émeute est intrinsèque à l'histoire de la prison, au même titre que les évasions (Rhodes, 2018), Carrabine (2005) a quant à lui souligné combien leur faible nombre pourrait finalement étonner. Ainsi, des sociologues en particulier se sont intéressés aux contextes dans lesquels des soulèvements adviennent et aux raisons qui les sous-tendent, entre contingence et effets de structure, et ce faisant, ils posent la question de ce qui est politique en prison. Cette littérature demeure très centrée sur les prisons nord-américaines (Demartini, 2019) et ignore trop souvent l'histoire des prisons dans d'autres situations socio-politiques et géographiques, alors même que les conditions du maintien de l'ordre et inversement de sa contestation ont pu être étudiées ailleurs, par exemple au Brésil, avec la discussion sur la politisation des gangs, leur rôle et leur fonctionnement en prison (Holston, 2009 ; Biondi, 2016), ou encore en Inde à partir de l'analyse de mouvements de détenus politiques (Sen, 2018). Cet article souhaite donc prolonger la discussion à partir de situations africaines peu connues, en prêtant notamment attention à la relation entre critiques extérieures et entre les murs, et en espérant ainsi affaiblir le compartimentage des études carcérales en aires géopolitiques. En outre, il propose de faire dialoguer sur trois terrains l'histoire (Deslaurier, Burundi), l'anthropologie (Le Marcis, Côte d'Ivoire) et la géographie (Morelle, Cameroun). L'une permet de mettre en perspective la place de « l'émeute » dans le temps long des prisons quand les deux autres prennent appui sur des ethnographies menées plus récemment, prêtant attention aux configurations matérielles et aux circulations intra-muros au fondement d'un dispositif de pouvoir, ou encore à l'économie des valeurs produite en prison. Ensemble, ces trois disciplines prolongent les analyses sur le pouvoir et sa contestation en prison[1]. Il s'agit ainsi de proposer une analyse jouant avec les échelles spatiales et temporelles et interrogeant les dimensions matérielles et subjectives des logiques du pouvoir et de la révolte en prison.

3 Ces différents terrains présentent des continuités comme des divergences quant à la mise en discussion de la prison entre ses murs et dans l'espace public, et nous nous garderons d'en tirer la moindre généralisation pour le continent africain dans son ensemble. Néanmoins, ces trois contextes illustrent bien la façon dont la prison et ses contestations se révèlent être une « chambre d'écho des débats moraux des sociétés et de leurs tensions politiques » (Le Marcis, 2017, 100), étant à la fois une expérience spécifique à l'échelle de biographies individuelles et un élément structurant de mémoires collectives. Cette discussion éclaire comment, du singulier au pluriel, « la prison politique affecte les destins individuels et les mémoires collectives, c'est-à-dire la société entière et son rapport au pouvoir et à l'État » jusque dans le temps présent (Deslaurier, 2019, 43). Plus largement, elle permet d'interroger les fondements moraux de l'intolérable appréciés sous l'angle de l'enfermement en s'inspirant de la sociologie comparative développée par Didier Fassin, qui propose de questionner la production

contemporaine des intolérables à partir du traitement du corps (ici incarcéré) et de ses critiques (Fassin, 2005).

4 Nous ne cherchons donc pas à épuiser le sujet de la critique du carcéral, mais à analyser des configurations locales de celle-ci. Dans quels registres s'exprime l'intolérable de la prison (et en prison) sur le continent ? Dans quelle mesure celui-ci, qui n'est ni immuable ni universel, est-il audible et reconnu, et par qui ? Lorsque les détenus contestent la prison expriment-ils les mêmes indignations liées à la préservation des corps que les organisations qui leur viennent ponctuellement en aide, ou disent-ils aussi autre chose encore sur leur destin social et leur existence politique dans la société ? Pour répondre à ces questions, nous aborderons d'abord la question des politiques humanitaires et des interventions en détention, ajustées à des normes établies à l'international et contraintes par des contextes d'expression critique souvent resserrés. Puis, à travers des exemples de contestations singulières, nous interrogerons la façon par laquelle les prisonniers se font entendre et quelles sont les limites qu'eux-mêmes peuvent poser, au-delà de leur seule survie organique, entre ce qui est admissible et ce qui ne l'est pas.

2. Logiques humanitaires en détention

5 La critique de la prison n'est ni vraiment nouvelle en Afrique ni tout à fait inédite en comparaison avec ce qui se passe ailleurs dans le monde. Souvent exogène parce qu'il est plus facile de la soumettre depuis le dehors dans des contextes autoritaires ou des situations de crise ou de post-conflit, elle est surtout portée par des organisations ou agences internationales et par des ONG locales qui se font l'écho de déclarations mondiales et africaines visant à atteindre des normes basiques pour l'accueil et le traitement des personnes détenues (Bouagga, 2016). L'« Ensemble des règles *minima* pour le traitement des détenus », mieux connu sous le nom de « Règles Mandela », est le plus célèbre de ces textes à visée normative. Adopté par les Nations unies le 17 décembre 2015, il définit des standards communs qui constituent la feuille de route de la plupart des programmes d'intervention en détention. À ce texte s'ajoutent en outre d'autres déclarations et recommandations élaborées sur et pour le continent africain à partir du milieu des années 1990, qui concernent les « bonnes pratiques en matière pénitentiaire » et la réforme du carcéral, dont certaines, comme celle de Ouagadougou en 2002, sont fréquemment invoquées dans la critique des politiques de la prison (PRI, 2008).

6 Dans les faits, ce qui ressort de ces tentatives de consolider un corpus commun ayant trait à ce qui est, ou n'est pas, acceptable en prison, et à ce qui rentre dans ou excède le seuil du tolérable carcéral, c'est qu'elles aboutissent à des actions visant surtout à préserver la vie *biologique* des détenus. Bien souvent en effet, les interventions des organisations intergouvernementales (OIG) ou des ONG apparaissent explicitement dépolitisées et consistent plus à soigner les corps malades et malnutris des prisonniers qu'à discuter du sens de la peine. C'est le corps abandonné du détenu plutôt que le sujet et ses droits qui sont reconnus dans les actions humanitaires ; c'est ce corps isolé et abîmé qui paraît le plus intolérable, pas l'enfermement en tant que peine. Ainsi, nous verrons que ce qui fonde l'intervention des humanitaires en détention est *de facto* le souci de préserver simplement la vie en prison, alors que les détenus eux-mêmes

revendiquent, au-delà de cette vie nue, une façon de vivre et d'être au monde qui les proclame comme sujets politiques.

2.1. La construction de l'intolérable en situation pénitentiaire

7 En Côte d'Ivoire, la prison est marquée par le sceau de l'illégitimité et de l'abandon. Si en dioula et en malinké (langues majoritaires dans le nord du pays) on parle de *kaso* (référence au vocable colonial « cachot »), d'autres langues nationales ivoiriennes traduisent la fonction de relégation de la prison et l'illégitimité qui caractérise le statut de ceux qui y sont enfermés. En langue bété (majoritaire dans le centre-ouest de la Côte d'Ivoire), la prison est ainsi appelée *diéboudou*, c'est-à-dire « la maison de l'infâme » (Zady, 2011), et en langue agni (parlée au sud-est de la Côte d'Ivoire) on parle de *bi soua*, littéralement la « maison des déchets » (Le Marcis, 2016).

8 L'imaginaire véhiculé par ces termes offre un contraste saisissant avec le souci du bien-être des détenus exprimé dans les rapports des institutions internationales. En 2006, alors que la République de Côte d'Ivoire est encore scindée par la guerre en une zone nord et une zone sud[2], l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (Onuci) publie un rapport faisant un état des lieux de la prison (Onuci, 2006). Son enjeu est de préparer la réunification des administrations de ces deux zones et d'identifier les problèmes que la future administration unifiée aura à traiter. La Maison d'arrêt et de correction d'Abidjan (MACA), la principale prison ivoirienne, fait l'objet d'une attention particulière. Construite en 1980 pour un effectif de 1 500 prisonniers, elle abritait alors 4 034 détenus, dont 3 887 hommes, 94 femmes et 56 mineurs. Pour cette prison, comme pour le reste des établissements pénitentiaires ivoiriens, les points saillants du rapport concernent la surpopulation carcérale, le non-respect des standards internationaux de détention, notamment en termes de séparation des détenus en fonction du délit, du sexe et de l'âge, et le dépassement de la durée maximale de la détention préventive (pour cause de lenteur des procédures judiciaires, d'irrégularités de certaines détentions, d'absence d'assistance judiciaire et sociale, etc.). Toutefois, le rapport est plus prolixe encore sur les conditions déplorables de détention. Le manque d'alimentation est souligné : la valeur de la ration alimentaire dans la zone sud (gouvernementale) est estimée à 120 francs CFA (le prix d'une cigarette à l'unité), et si dans la zone nord (non gouvernementale) le rapport indique qu'aucun cas de malnutrition n'a été observé, tout en restant muet sur le montant de la ration, il souligne que par manque de moyens, l'administration pénitentiaire libère systématiquement les détenus dénutris ou malades. À cela s'ajoutent des problèmes de santé (associés à la sous-alimentation chronique et à la faiblesse ou l'absence des services de santé) et une hygiène insuffisante (absence de latrines dans les cellules et d'eau courante, distribution sporadique de savon et de produits antiseptiques).

9 Ce sont les mêmes discours qui émaillent les rapports touchant aux prisons camerounaises (Morelle *et al.*, 2018). C'est le Programme d'amélioration des conditions de détention (le Pacdet), lancé par l'Union européenne en partenariat avec le Cameroun, qui a permis de réactualiser et de compléter les constats réalisés, selon leur accès au terrain – irréguliers et à géométrie variable – par Amnesty International ou encore par l'ACAT Littoral. La mise en place d'un premier Pacdet en 2001 insiste sur la surpopulation carcérale dans les prisons centrales de Yaoundé et de Douala et sur la présence massive et majoritaire de prévenus, et s'inquiète en conséquence des lenteurs

judiciaires, évoquant un « dysfonctionnement généralisé du système judiciaire » (Union européenne, 2001). En 2007, un nouveau Pacdet (le Pacdet II) est mis en place à l'échelle des dix prisons centrales cette fois-ci, partant des mêmes constats et souhaitant l'établissement de maisons de justice d'une part, et d'activités génératrices de revenus d'autre part, ces dernières ayant comme objectif de lutter notamment contre la malnutrition. De même, de petites infrastructures sont réalisées, en particulier pour des infirmeries et pour l'accès à l'eau. Comme en Côte d'Ivoire, les détenus semblent oubliés en prison, survivant principalement grâce à l'aide de leurs proches, quand elle existe et quand ils ne se découragent pas. Pour ces derniers en effet, les visites en prison constituent un coût majeur en temps, en déplacement, en approvisionnement et parfois en négociation avec les gardiens pour allonger la durée de visite et faire passer des denrées alimentaires.

10 La situation est à peu près comparable au Burundi où les prisons ont été, dès l'époque coloniale, dénoncées pour leur surpopulation, leur inadaptation et leurs conditions de vie délétères, tant par des médecins et des administrateurs coloniaux, que plus tard par les ONG locales qui ont été autorisées à les visiter à partir des années 1990 (Ligue Iteka, APRODH, ACAT Burundi). Surtout, dans un contexte où la guerre a durablement affecté le pays (1993-2008), et avec le surgissement d'une nouvelle crise politique aiguë en 2015, des contentieux carcéraux sont nés qui expliquent que depuis un quart de siècle l'occupation réelle des prisons soit toujours bien au-delà de leurs capacités théoriques. Ainsi dans le plus grand établissement pénitentiaire du pays, la prison centrale de Mpimba à Bujumbura, on n'a jamais compté moins de 2 200 détenus depuis 1994 – et plus souvent leur nombre excédait 3 500 –, pour une capacité d'accueil de 800 places. Des fluctuations s'observent en raison de mesures régulières de grâce présidentielle ou d'amnisties, mais toujours ces chiffres restent au-dessus des normes – celles-là mêmes qui permettraient de rendre « tolérable » la vie en prison selon les standards internationaux. Aussi les rapports des ONG locales, de même que ceux de la Direction générale des affaires pénitentiaires (DGAP)[3], indexent régulièrement les causes de la surpopulation carcérale (disproportion des peines, interminables détentions préventives, atonie judiciaire), et les enchaînements qui conduisent à l'étiolement des vies prisonnières (insuffisance alimentaire, manque de soins médicaux et d'hygiène). Laconique, le bureau des droits de l'homme du Département d'État américain indique quant à lui qu'en 2018 « les prisons [ne sont] pas conformes aux normes établies par l'Ensemble de règles *minima* des Nations unies pour le traitement des détenus (Règles Mandela) » (US Department of State, 2019). Les actions techniques du CICR, dont les délégués maintiennent des visites régulières en prison, sont quant à elles les témoins de cet écart à la norme : elles concernent surtout l'approvisionnement en eau et en matériel hygiénique, et la fourniture de compléments pour pallier les carences de la ration alimentaire officielle (distribution de vivres et jardins pénitentiaires). Autant de choses qui permettent de préserver la « vie nue » des détenus, à défaut de leur vie sociale (Fassin, 2005, 45).

2.2. La vie biologique au cœur de l'intervention humanitaire en détention

11 Dans un contexte de fragilité de l'État et face au constat des carences dans la prise en charge des détenus, différents acteurs se succèdent donc en prison dans une logique humanitaire.

12 L'intolérable de la mort de détenus par absence de soin et d'alimentation est ainsi au cœur du programme mis en place initialement par Médecins Sans Frontières à la MACA en Côte d'Ivoire, puis remplacé en 2008 par le Groupement d'intérêt économique-Ensemble pour une solidarité thérapeutique hospitalière en réseau (GIP Esther)[4]. Esther a en effet développé à Abidjan un projet qui s'est déployé de novembre 2008 à mars 2010, visant à prendre en charge le VIH et la tuberculose en détention à la MACA. Ce programme se donnait pour objectif « d'assurer la prévention de l'infection, d'assurer le traitement, la prise en charge et le soutien des personnes vivant avec le VIH et des tuberculeux infectés par le VIH, d'améliorer les conditions de vie en prison en accompagnant la prise en charge du VIH et de la tuberculose, d'assurer le suivi et l'évaluation des activités » (GIP Esther, 2010). À la suite de ce projet pilote, Esther s'est vu confier par le Programme national de prise en charge des personnes vivant avec le sida de Côte d'Ivoire la gestion des malades dans les prisons[5]. L'agence n'ayant qu'une vocation médicale, l'objectif du projet centré sur les soins ne doit pas surprendre. Ce qu'il convient de souligner cependant, c'est que dans l'arène internationale, ce sont les questions sanitaires qui semblent les plus audibles. Ceci vaut pour la Côte d'Ivoire mais également pour le Cameroun et le Burundi, où par exemple le CICR reste l'agence la plus à même d'intervenir sous condition de ne pas médiatiser son action et d'agir sur les questions de soins et de prévention.

13 Le même registre est porté par des ONG locales. À Abidjan, c'est le cas de N'gboadô, une ONG fondée en 2010 à la suite de l'incarcération en Suisse de son fondateur pour défaut de permis de séjour. Depuis sa naissance, l'ONG s'est engagée dans une action de lobbying et d'appui en faveur des détenus. En 2012, elle a publié un diagnostic sur les prisons d'Abidjan, Grand Bassam et Dabou qui soulignait la faiblesse de l'administration pénitentiaire, l'insuffisance de son budget, les détentions préventives indûment prolongées, mais insistait particulièrement sur les conditions de détention (N'gboadô, 2012). Le constat de l'ONG était alors sans appel : « Les déficiences graves dans l'alimentation, l'hygiène, les soins de santé continuent à transformer certaines prisons en de véritables mouroirs. Il n'est toujours pas exagéré d'affirmer que, en certains endroits, être condamné par un tribunal, parfois pour des faits bénins, à quelques mois ou années d'emprisonnement, équivaut en fait à une condamnation à mort, tant les risques de mourir de faim en prison restent élevés » (N'gboadô, 2012, 21). Au Burundi également, la dénonciation des conditions de vie des prisonniers et de l'oubli juridique et social dans lequel beaucoup tombent une fois en détention est un leitmotiv des ONG locales. Dans leurs rapports, comme dans les témoignages d'anciens détenus que résume bien Pierre-Claver Mbonimpa, fondateur de l'APRODH, dans l'un des rares ouvrages publiés sur la question, les descriptions des prisons burundaises sont cataclysmiques : les prisonniers « dorment à même le sol dans une crasse sans nom », leur nourriture est « infecte et insuffisante », ils ont « tous faim », souffrent « de la tuberculose et le taux de décès est très élevé » (Mbonimpa, 2017, 50-53). Surtout, la prison déshumanise les détenus : ils ont une « vie presque animale », « on a

l'impression que ce sont des fauves », et ils sont fréquemment battus « comme des bêtes » (Mbonimpa, 2017 ; manuscrit Kabuye[6]). Au Cameroun, hormis les rapports d'Amnesty International, les associations intervenant concrètement en prison ciblent le plus souvent les publics définis comme vulnérables et donc perçus comme plus légitimes, les femmes et les enfants (par exemple REPCAM – Relais Enfants-Parents du Cameroun à Yaoundé) et relèvent sinon d'associations confessionnelles qui se gardent de toute activité de plaidoyer au bénéfice d'actions dites caritatives. Dans ce contexte, les ONG visent surtout à combler, autant que faire se peut, l'espace entre des vies « de chiens » et celles d'humains, en tentant de préserver, *a minima*, les détenus vivants, c'est-à-dire le vivant dans les détenus (Fassin, 2005, 46).

14 Ces mises en mots de la prison, on le voit, font singulièrement l'impasse sur la dimension politique de l'incarcération, celle qui admet que l'être social surclasse le corps biologique. Elles ne surprennent pas car elles permettent de rendre tolérable aux yeux des administrations pénitentiaires l'action des ONG locales et internationales. Néanmoins, ces discours contrastent singulièrement avec la façon dont la prison apparaît à travers les yeux, les actes et les paroles des détenus qui souvent rappellent qu'ils ne peuvent être réduits à des corps biologiques.

3. Politique(s) de la prison

15 Ainsi, la critique de la prison entendue au sens large ne peut se limiter aux discours et aux programmes institutionnels et humanitaires, mais doit s'appréhender également par les pratiques des acteurs. Si les mutineries et les évasions, réalités récurrentes des prisons, sont souvent pensées comme des critiques du système carcéral dans la littérature scientifique, en Afrique, elles gagneraient à être davantage étudiées (Bouagga, 2018 ; Martin, 2018) afin de ne pas être résumées, comme on le fait trop souvent, à la seule preuve de la corruption des agents de l'État, de la vétusté des établissements (ce qu'elles peuvent néanmoins aussi révéler) ou encore de la stricte conséquence de situations de surpopulation. Faire de l'évasion un objet de recherche sociologique, c'est ce à quoi nous invitent Gilles Chantraine et Tomas Martin (2018), pour élargir les analyses conduites antérieurement sur les soulèvements, rébellions et autres « grèves » des prisonniers. On peut concevoir les mutineries et les évasions comme deux entrées empiriques permettant de penser la contestation de la prison et l'expression politique à partir de cette dernière. Dans ce mouvement, il s'agit donc d'étendre l'application du champ de la critique au-delà des arènes institutionnelles ou des discours ou programmes officiels.

16 Trois moments sont discutés pour traiter de cette question. Au Cameroun, l'actualité de la prison est intimement liée aux tensions politiques, de la question « anglophone » au contexte post-élection et à la marginalisation d'un parti d'opposition. La récente mutinerie de la prison centrale de Yaoundé dévoile l'acmé d'un conflit latent dans lequel la prison est à la fois un moyen de médiatiser les revendications politiques de militants et la réponse du pouvoir face à ce qu'il perçoit comme de la sédition. L'évocation d'une mutinerie récente au Burundi permettra à son tour de souligner l'intrication de doléances touchant en apparence aux manquements de l'administration pénitentiaire quant à ses obligations vis-à-vis des détenus, et de revendications plus politiques, voire politisées. Les prisonniers de droit commun, appuyés ou non par des détenus incarcérés pour des questions politiques, montrent ainsi qu'ils sont

parfaitement au fait des enjeux partisans de l'extérieur, réfractés entre les murs de la prison. Enfin, les usages de la prison comme la discussion de la question carcérale pendant la crise post-électorale ivoirienne constituera une troisième illustration de la prison politique. À chaque fois, il s'agit de cerner la diversité des positionnements sur et à partir de la prison, qu'ils émanent de détenus définis comme détenus politiques ou de prisonniers de droit commun, ces derniers étant souvent moins audibles et considérés comme peu légitimes sur la problématique carcérale.

3.1. Cameroun : quand la critique naît entre les murs

17 À Yaoundé, au Cameroun, le 22 juillet 2019, les militants « anglophones »[7] et ceux du Mouvement pour la renaissance camerounaise (MRC)[8] semblent avoir organisé un mouvement de contestation des conditions de détention : ils dénoncent la qualité médiocre et la quantité insuffisante de la ration alimentaire comme l'absence de place et plus précisément de lits, également les lenteurs du système judiciaire qui allongent dramatiquement la durée de la détention préventive. Ce qui se voulait une manifestation avec danses et chants vire pourtant à la mutinerie, *a priori* suite aux tirs de deux coups de feu par des gardiens. En réponse aux balles qui ne vont plus cesser de pleuvoir, des détenus vraisemblablement sans affiliation au MRC ou au mouvement ambazonien (ou plus largement « anglophones »), se soulèvent et vont jusqu'à brûler certains locaux où sont d'ordinaire proposées des activités en informatique et en couture, ainsi que le bureau du surveillant général (RFI, 2019a, 2019b, 2019c). Structurellement marqué par la surpopulation, l'établissement ne propose en principe que 1 000 places. Dans les années 2010, on comptait entre 3 000 et 4 000 détenus. Aujourd'hui, les chiffres sont difficiles à connaître, mais sans aucun doute à la hausse[9], en reflet des crispations et des conflits en cours, et non sans effet sur les conditions d'incarcération.

18 À cet égard, il faut rappeler que la prison avait déjà connu une mutinerie dans les années 2000, partant d'un mouvement social des gardiens qui demandaient une revalorisation salariale. Cela avait entraîné un soulèvement de détenus qui avaient attaqué l'infirmerie. Ce sont donc des mouvements spécifiques à une catégorie (professionnelle, politique) qui enflamment la prison. La manifestation du 22 juillet, et très vite la répression qu'elle enclenche, avec renforts de la gendarmerie et suspicion d'actes de torture les jours suivants (Human Rights Watch, 2019), suscite la colère des détenus de droit commun ; elle crée aussi une situation d'exutoire pour eux, qui restent le plus souvent inaudibles. En effet, ce sont les arrestations et les détentions à caractère politique qui font l'objet des rapports d'Amnesty International (2015, 2016b, 2017, 2018). En complément, les dénonciations locales des incarcérations portées par des détenus présentés comme politiques, s'inscrivent dans des stratégies plus larges de contestation du régime, voire de construction de statut d'opposant (en dépit des faits de corruption dont certains d'entre eux sont accusés). Seule cette dimension politique explicite et reconnue permet de construire la prison comme problème, et de la placer sur l'agenda, parfois de façon marginale, les luttes partisanes restant centrales. Les autres détenus sont condamnés au silence, au mieux leur restent les effets de l'action locale et silencieuse des ONG ou de quelques programmes de coopération plus ambitieux. Rares sont les prises de parole pour dénoncer publiquement la présence de *dorment-à-terre*[10], la récurrence de la surpopulation, l'inégal accès aux soins ou encore les violences sexuelles. Les *Kosovos*, ces quartiers surpeuplés de la prison centrale

(Morelle, 2013), restent une case noire des discours prenant la prison finalement moins pour objet que comme caisse d'amplification de revendications sociales et politiques, à des fins de changement de régime et de réforme de l'État au mieux, de jeux partidaires et politiciens au pire.

19 Or le 22 juillet, ce sont ces détenus de droit commun, ripostant aux tirs, qui s'emparent de la prison. Le pouvoir en place ne s'y trompe pas et lors de la reprise de l'espace, plusieurs leaders au moins, « anglophones » et peut-être du MRC, en sont extraits. Que ces derniers aient ouvert une porte symbolique et soient devenus les relais de détenus si souvent privés de parole, sans la capacité à être audible sur les réseaux sociaux et dans les tribunes de presse, ne peut qu'inquiéter le régime. Aussi pourrait-on voir ici, par un événement unique, comment une circulation se fait entre les détenus incarcérés pour des motifs politiques et les autres prisonniers. L'on pourrait conclure à la politisation des seconds au contact des premiers. Certains adhèrent d'ailleurs au discours de changement prôné par le MRC[11].

20 De façon plus directe, les détenus de droit commun prennent la parole, ou du moins s'en prennent matériellement à la prison et jusqu'aux locaux leur proposant des activités. Ce faisant, on peut considérer qu'ils dénoncent leurs conditions d'incarcération et expriment leur colère : la prison deviendrait-elle alors l'objet même de la révolte ?

21 Peu de journaux vont s'intéresser, en dehors de le relater, au fait que parmi les mutins, certains vont s'en prendre à des détenus dits VIP dans l'argot carcéral. Ces derniers se cacheront, l'un dans le quartier des femmes par exemple, d'autres seront blessés. La mutinerie entraîne en fait une suspension de l'éthique de la prison. Les détenus issus des quartiers populaires s'adressaient jusqu'alors avec déférence aux prisonniers VIP, en vue d'obtenir des vivres et de l'argent. Ce 22 juillet, le peuple se retourne contre l'élite. Le temps d'une nuit, il s'en prend à d'anciens ministres et directeurs de sociétés publiques et parapubliques désormais incarcérés pour détournements de fonds publics, qu'il accuse d'être les « véritables criminels » du pays. Les dons des VIP ne suffisent donc pas à garantir la subsistance des détenus dans un contexte de manques flagrants (alimentation, soins, espace), ni même à assurer en retour leur propre sécurité. Le sentiment d'injustice qui affleure le temps de la mutinerie souligne la remise en cause d'un système politique qui a fait des ressources publiques une rente au profit des seules élites. Il rend compte aussi de la faiblesse d'un éventuel pacte implicite entre ces dernières et les populations au titre de gestes récurrents de redistributions (d'argent, de faveurs).

22 En mars 2014, Marie Morelle menait un entretien au long cours avec un détenu désigné comme « braqueur » dans la prison. Incarcéré pour la septième fois, il purgeait cumulativement deux peines, soit 13 ans de prison. Il lui restait huit années à passer en détention. Il avait accueilli sans sourciller son affectation à un *Kosovo*, l'un des quartiers les plus surpeuplés, accueillant plus de 1 000 détenus. Il déclarait n'avoir jamais dormi à terre. Longtemps, il a tenu un « bar » dans son local, occasion de vendre également du cannabis. Cela montre comment au sein des quartiers de détention les plus surpeuplés, rassemblant souvent les prisonniers les plus démunis, des règles de fonctionnement informelles sont créées, avec leur hiérarchie dont bénéficient des détenus alors dotés de différents statuts nés de la prison (« escadrons », « portiers », « chef local », « chef quartier », etc.) et de l'univers du crime (les « braqueurs ») (Morelle, 2013).

23 Parlant des ministres incarcérés dans les quartiers VIP, il déclarait ne pas les aimer : « Ils ont détourné des millions alors que le salaire minimum est de 25 000 [francs CFA]. Je fais quoi avec 25 000 ? Ils lancent 500 francs dans la cour de la prison, à se partager. S'ils avaient partagé l'argent détourné équitablement, on n'en serait pas là. Les ministres, ce sont des connards, des salopards. » Il n'hésitait d'ailleurs pas, certains matins, à occuper la cour transformée en terrain de tennis au bénéfice des VIP afin de gêner leur partie. Est-il alors possible de voir dans sa posture radicale, une quelconque dimension politique ? Comment ne pas se souvenir de ces paroles dans la foulée de la mutinerie de 2019 ? Comment, aussi, ne pas voir qu'il n'était nul besoin de militants, à l'action explicitement reconnue comme politique, pour reconnaître la frustration des classes populaires[12] ?

24 Il est étonnant qu'au lendemain de cette mutinerie, les partis impliqués, qui bénéficient de tribunes médiatiques pour faire entendre leur cause, ne voient plus (ou ne voient pas ?) l'enjeu qu'il y a à réformer le système pénal, à ouvrir un débat sur la criminalisation des plus pauvres et sur les inégalités : ce serait là une autre manière de revendiquer une transformation sociale et politique dans un pays frappé d'inertie. Le temps de la mutinerie des plus dominés n'était qu'une parenthèse. Elle sera renvoyée à la seule violence dont la dimension politique sera effacée, à l'image de bien des révoltes trop souvent dénommées émeutes (Mucchielli, Le Goaziou, 2007), à l'extérieur aussi bien qu'en prison (Carrabine, 2005, 896). Celle-ci n'est déjà plus au centre des discussions au lendemain de la mutinerie, et d'ailleurs les détenus de droit commun sont jugés illégitimes pour s'emparer du politique. Pourtant, toute action politique ne se résume pas aux lieux des partis et hors de la prison. Au quotidien, les détenus négocient, transgressent les règles pénitentiaires *a priori* établies pour produire avec les gardiens d'autres modalités de gouvernement de la prison, sans viser nécessairement à sa transformation ni construire des collectifs impliqués dans sa réforme (Jefferson, Martin, 2014 ; Le Marcis, 2019 ; Morelle, 2019). Ils feignent l'allégeance auprès de certains gardiens ou de VIP, ils en jouent à des fins de subsistance, pour ne pas dire de résistance à l'anéantissement qu'est l'incarcération dans ces prisons. Jusqu'à la mutinerie qui rappelle la colère populaire qui couve derrière ces arrangements au jour le jour et qui va bien au-delà des murs de la prison.

3.2. Burundi : mutinerie et politisation de la gouvernance informelle de la prison

25 Au Burundi, les mutineries comme les évasions sont aussi consubstantielles à la prison depuis sa naissance. Les archives coloniales en attestent dès les années 1920, en évoquant à mots couverts les responsabilités des autorités ou agents pénitentiaires dans la fuite des détenus ou leurs tentatives, souvent vouées à l'échec, de casser l'étau carcéral par la révolte[13]. Les mesures impopulaires d'un directeur fraîchement nommé, des policiers à la main leste ou des systèmes de sécurité défaillants sont allégués pour expliquer ces événements. Plus rarement les conditions de vie exécrables des prisonniers sont invoquées, qui affleurent dans les rapports des médecins coloniaux alertant de phénomènes de surmortalité, de malnutrition ou d'insalubrité en prison. La construction de plusieurs maisons d'arrêt dans les années 1930, puis des prisons centrales de Mpimba (à Bujumbura) et Murembwe (à Rumonge, au sud du pays) en 1959, était censée offrir une réponse à ces problématiques sécuritaires, sanitaires et de

gouvernance. Pourtant, près de soixante ans après l'indépendance (1962), la situation dans les prisons burundaises – qui n'ont jamais été que sommairement restaurées[14] – est semblable, sinon pire, qu'à cette époque. Dès lors, les contestations elles aussi demeurent fréquentes, et ce d'autant plus que des discours viennent étayer chez les détenus, de manière désormais plus commune, la critique de l'impéritie carcérale et de l'instrumentalisation politique de la prison. Dans un texte inédit, un ancien détenu explique ainsi que « les droits de l'homme apprennent que l'évasion fait partie des droits d'un détenu, à condition de ne pas être attrapé » (manuscrit Kabuye). On pourrait élargir cette facétieuse incise aux mutineries, légitimées par le désarroi de prisonniers dépouillés des plus minimes de leurs droits mais aussi par le dépassement de certaines règles internes à la prison, officielles ou tacites. Parfois des détenus dits politiques ou d'opinion (militants, journalistes, avocats) portent ou amplifient ces mouvements, mais la rébellion ou la subversion ne sont pas leur apanage. Les prisonniers de droits communs y ont leur part, qui contestent aussi bien leur avilissement quotidien que le déni de leurs droits à s'exprimer, à développer des relations et maintenir une vie sociale – bref à préserver leur existence *politique*.

26 Dans le contexte explosif du carcéral burundais depuis la naissance des contentieux de 1993 et 2015 évoqués plus haut, des épisodes récurrents de révoltes ou de « grèves[15] » sont enregistrés dans la plupart des prisons. Les plus spectaculaires se déroulent souvent à Mpimba, où les effectifs de détenus sont importants, mais d'autres établissements de province sont aussi touchés. En remontant à une dizaine d'années, il est ainsi possible de relever une vingtaine de mutineries dont les prétextes apparemment liés à la subsistance quotidienne ont en réalité souvent masqué des motivations politiques plus implicites. Celle de 2013 retiendra notre attention, pour son exemplarité en ce sens.

27 Concomitantes dans les prisons de Mpimba et Gitega (au centre du pays) deux mutineries ont éclaté le 8 août 2013, qui ont profondément marqué l'opinion publique et celle des détenus, car leur bilan a été dramatique, des images de prisonniers sur les toits ont été diffusées, et de dures sanctions ont frappé les prisonniers en rébellion. À l'issue d'une journée confuse, on comptait deux morts et 16 blessés à Mpimba, ainsi que six autres blessés graves à Gitega (dépêche AFP, 8 août 2013). Les origines de ces mouvements de révolte sont troubles, et l'on ne pourra guère en dire beaucoup sur celui qui s'est déclenché à Gitega car les sources manquent. En revanche, pour ce qui concerne Mpimba, il semblerait que des mesures disciplinaires visant une quinzaine de détenus aient mis le feu aux poudres. Ces derniers avaient été choisis par leurs codétenus pour les représenter et participer à la gestion des rations à l'issue d'une précédente agitation, le 29 juillet 2013, en protestation contre le détournement de la ration alimentaire par le *capita* « chef cuisine ». Mais alors que la distribution alimentaire semblait s'améliorer, ils avaient finalement été transférés *manu militari* au sud, dans la deuxième plus grande prison du pays, à Rumonge. Le soulèvement commença peu après. Les mutins brandissaient des écriteaux réclamant leur retour et stigmatisant les agissements de certains « généraux » (ou *capitas*) – des condamnés ayant, dans le gouvernement informel de la prison, des responsabilités et des pouvoirs importants –, couverts par le directeur adjoint de la prison. Armés de houes, de gourdins et de pierres qu'ils lançaient contre les policiers, entre 150 et 200 détenus avaient barricadé la prison de l'intérieur avec portes, fenêtres et tôles arrachées, enfermant avec eux une centaine de visiteurs extérieurs venus s'associer aux détenus

musulmans pour la prière de fin du Ramadan, ainsi qu'une dizaine de « généraux » (de quartier, de sécurité, de cuisine). Après la riposte policière en milieu d'après-midi, l'un des visiteurs avait été retrouvé mort, victime d'une balle perdue, de même qu'un « général de quartier », bastonné par les détenus en colère selon la police. Dans la soirée, une centaine de détenus était interrogée par un service spécial de la police, et le 10 août, 180 prisonniers étaient transférés dans diverses prisons du pays (Ngendakumana, 2013).

28 Au-delà de la question de la nourriture et de sa gestion, thème récurrent de mécontentement des détenus[16], une autre exégèse fait apparaître une triple explication, moins directement humanitaire, à cette déflagration violente à Mpimba. Elle touche au type de sanctions disciplinaires à l'origine de l'affaire, à la rupture de confiance entre les prisonniers et leurs « représentants » (les « généraux », ou *capitas*), et à l'emprise croissante du parti au pouvoir, le Conseil national de défense de la démocratie-Forces de défense de la démocratie (CNDD-FDD)[17], sur tous les segments organiques de la vie citoyenne au Burundi, y compris en prison.

29 Les transferts d'une prison à l'autre (ou « déploiements ») sont « la sanction que les prisonniers détestent le plus » comme l'expliquent d'anciens détenus interrogés à Bujumbura par Christine Deslaurier : « ça les éloigne de la famille, et puis les [autres] prisonniers ne sont pas des enfants de cœur, quand ils savent que vous [arrivez] par transfert, ils sont méfiants », aussi les nouveaux arrivants doivent alors refaire tout le chemin, quasiment initiatique, qui marque souvent dans la douleur et la dépossession l'arrivée en prison (entretiens avec Tharcisse Hakizimana, 4 mai 2016, et Kabuye, 21 juin 2018). Les transferts, ou les rumeurs à ce sujet, sont alors fréquemment sources d'agitation dans les établissements pénitentiaires[18]. La vie (ou la survie) des détenus étant liée à la possibilité de recevoir des visites familiales (et donc des vivres, des médicaments, des effets personnels, etc.) ou de s'appuyer sur des connaissances en prison, la privation de ces relations par l'éloignement constitue une atteinte à leur existence aussi grave, sinon plus, que la spoliation de leur ration alimentaire.

30 D'une manière générale d'ailleurs, « le milieu carcéral est intolérant pour tout ce qui vient perturber [son] ordre, surtout quand cela vient de la direction, car [elle] représente le pouvoir, donc l'oppresseur » (manuscrit Kabuye). Or, c'est la connivence entre des « généraux » (dont le « chef cuisine ») et un directeur adjoint de la prison qui a provoqué fin juillet les premières tensions, et ce sont des « généraux » qui ont été séquestrés quelques heures pendant la mutinerie du mois d'août, l'un d'entre eux l'ayant payé de sa vie. En réalité, c'est la rupture du contrat entre « généraux » et détenus, à la base de la gouvernance interne de la prison – et du calme relatif qui peut y régner –, qui est dénoncée dans ces actions. Le pouvoir d'intermédiation entre prisonniers et direction conféré à ces détenus particuliers est légitime tant que ces derniers respectent les règles par et pour lesquelles ils ont été « élus » par leurs codétenus, puis adoubés par la direction (manuscrit Kabuye). Ils sont d'ailleurs les premiers à rappeler aux récalcitrants les « lois » spécifiques à chaque quartier de la prison, et peuvent imposer des mesures de rétorsion à ceux qui les oublient (entretien avec Tharcisse Hakizimana, 4 mai 2016). Mais s'ils transgressent eux-mêmes ces règles, en abusant de leurs prérogatives ou en agissant du côté de la direction et contre les détenus, ceux-ci à leur tour convoquent leur droit à l'insoumission pour révoquer leur confiance. Ils agissent de la sorte au nom d'une politique qui pourrait, à l'extérieur, porter le nom de démocratie.

31 Le dernier point dérobé des événements d'août 2013 ne se découvre qu'à la lecture des comptes rendus de nouvelles échauffourées qui éclatent six mois plus tard à Mpimba. Alors que les contingents de détenus « mutés » après la première crise commencent à revenir dans la prison centrale, des rumeurs circulent en avril 2014 d'un nouveau complot qu'ils ourdiraient contre les chefs de sécurité (des adjoints des « généraux »). En pleine nuit, ces derniers décident donc de ligoter et tabasser une vingtaine de détenus tout juste rentrés des prisons provinciales. Seule l'intervention du directeur et du « général principal » permet de les sauver, mais ils sont à nouveau transférés à Rumonge « pour éviter la psychose », tandis que 14 *capitas* chefs de sécurité sont transférés dans la prison de Rutana, à l'est du Burundi, parce qu'ils se sont « permis de punir eux-mêmes d'autres détenus » (Ngendakumana, 2014). Il est ironique que ce dernier motif soit invoqué quand l'on sait que les *capitas* sécurité sont précisément désignés pour leur force physique et leur capacité à mater les détenus rebelles. Mais surtout le marquage politique de ces chefs de sécurité est la principale raison évoquée par les prisonniers bastonnés pour expliquer leur passage à tabac : selon eux, les *capitas* sécurité seraient tous membres de la ligue de la jeunesse du CNDD-FDD (les « Imbonerakure ») souhaitant châtier des militants des Forces nationales de libération (FNL)[19]. La rumeur d'une nouvelle mutinerie aurait été en réalité un « coup monté » de ces Imbonerakure pour se débarrasser de leurs adversaires politiques. Cette explication, validée par un observateur avisé (entretien avec Pierre-Claver Mbonimpa, 27 février 2015), recoupe des informations congruentes selon lesquelles depuis une dizaine d'années « il faut être membre du parti au pouvoir [pour] devenir général ou chef sécurité » (entretien avec Kabuye, 21 juin 2018). Or, ceci est encore une forme de rupture contractuelle dans le règlement informel de la prison, puisque la direction doit certes toujours valider le choix des *capitas* par les détenus, mais habituellement cette « élection » est libre, la seule condition étant que les détenus choisis soient des condamnés. Comme la majorité des prisonniers politiques sont actuellement des membres des FNL ou d'autres partis d'opposition, il est peu plausible qu'ils choisissent des membres du parti au pouvoir pour les représenter auprès de la direction. Ceci expliquerait pourquoi la révolte s'est portée contre la hiérarchie informelle des « généraux » en août 2013.

32 On le voit donc, les détenus ne revendiquent pas seulement le maintien ou l'amélioration de leur vie quotidienne lorsqu'ils se révoltent. Si l'on creuse un peu leurs motivations, on observe que ce qu'ils contestent au-dessus de tout, ce sont toutes les formes de déni de leur activité sociale et de leur capacité politique entre les murs.

3.3. Côte d'Ivoire : où est le politique ?

33 Dans le rapport cité plus haut de l'Onuci concernant l'état du système pénitentiaire, les auteurs indiquent les effectifs de la MACA, mais soulignent le fait que les chiffres qu'ils communiquent « ne tiennent pas compte des événements de novembre 2004, qui ont entraîné l'évasion massive et extraordinaire de 3 658 détenus [...] et le décès de 64 autres » (Onuci, 2006, 54-55). Cette évasion « massive et extraordinaire » est réduite à quelques lignes dans leur propos, ce qui est en réalité inversement proportionnel à la place que la prison, et singulièrement les évasions, occupent dans l'imaginaire du conflit ivoirien. Plus précisément, c'est dans son épisode final, la guerre d'Abidjan – le

gban gban (coup de feu) comme on le dénomme localement – que cette construction symbolique (et politique) s'est consolidée.

34 Le 2 novembre 2004, la quasi-totalité des détenus de la MACA s'est évadée par les égouts de la prison (dénommés alors par la presse « métro Abidjan cadeau »), avec la complicité des gardes pénitentiaires. L'évasion a lieu deux semaines après une mutinerie déclenchée au sein de l'établissement suite à une rupture de près de cinq jours dans l'acheminement d'eau aux détenus. Cette mutinerie s'était alors soldée par la mort de six détenus et plus d'une vingtaine d'autres avaient été blessés. Un mouvement de détenus s'était formé alors qu'un camion-citerne des pompiers avait pénétré dans la cour de la prison et qu'une distribution d'eau était entamée. Les détenus s'étaient rapidement agglutinés autour du camion et les gardiens dépassés par la foule l'avaient dispersée par des coups de feu, touchant mortellement deux détenus. En réaction, les autres détenus avaient investi et pillé le quartier des « assimilés[20] » puis s'étaient attaqués aux grilles de la prison et avaient ouvert le bâtiment C (dédié aux longues peines et toujours fermé). Deux semaines plus tard, l'évasion massive avait lieu.

35 Marc-Bertrand Gnatoa, dirigeant du Front pour la sécurité du Centre-Ouest (FSCO)[21], incarcéré à ce moment à la MACA pour atteinte à la sûreté de l'État, est interrogé comme témoin oculaire dans le journal *Le Patriote*[22] du 8 décembre 2004. Il est questionné sur le déroulement des faits mais son interview vise surtout à le disculper de toute implication dans ces événements. En effet, même si le manque d'eau est l'élément déclencheur de la mutinerie et de l'évasion, ces événements ne prennent tout leur sens que dans le contexte d'une Côte d'Ivoire en état de guerre civile larvée. Ils doivent être pensés dans le contexte de la crise post-électorale[23], du développement de milices à base ethnique et d'un interventionnisme français qui attise le discours nationaliste (Marshall, 2005). La semaine de l'évasion est aussi celle du bombardement d'une base française à Bouaké, de la riposte française clouant au sol l'aviation ivoirienne, celle encore de l'appel de Blé Goudé[24] le 6 novembre 2004 à la radiotélévision ivoirienne : « Si vous êtes en train de manger, arrêtez-vous. Si vous dormez, réveillez-vous. Tous à l'aéroport, au 43e BIMa. L'heure est venue de choisir entre mourir dans la honte ou dans la dignité » (Banga, 2016, 44-45).

36 Marc-Bertrand Gnatoa explique l'origine de la mutinerie et des évasions par des conditions de détention déplorables : « Le Directeur de l'Administration pénitentiaire, M. Guéi François et le Directeur de la MACA, M. Kadjo Kassi, aidés de quelques régisseurs ont essayé de raisonner les détenus mais tout était devenu insoutenable parce que l'eau qui était réclamée était devenue une denrée très rare. Vous savez que sans eau, il n'y a pas de nourriture. Tout était devenu compliqué pour les deux responsables précités plus haut. Après ce mardi 2 novembre 2004, les prisonniers de la MACA ressemblaient aux rats qui se trouvent dans un trou et que l'on pompe avec de la fumée. Asphyxié, le rat est obligé de chercher une issue pour sortir et fuir. C'est ce qui s'est passé à la MACA » (*Le Patriote*, 2004). Cependant, son discours vise moins à souligner la nécessité de réformer les conditions de détention qu'à rappeler la nature politique et injuste de son enfermement. Son entretien est aussi révélateur de la nature du rapport de la population et des élites étatiques, rapport qui se rejoue en prison, à l'image de la prison centrale de Yaoundé entre VIP et citadins ordinaires. L'émeute commence en effet par un saccage en règle du bâtiment des « assimilés » par les détenus ordinaires. Marc-Bertrand Gnatoa raconte : « À la MACA, il y a toutes sortes de détenus. Cette nuit du 2 novembre 2004, le bâtiment des Assimilés abritant ma cellule a

été attaqué et saccagé. Les détenus qui avaient faim et soif ont attaqué notre bâtiment, abritant les cadres de l'État, pour emporter tout sur leur passage. Des habits, des vivres, des ventilateurs, des matelas, des draps, l'eau, l'argent et tout autre objet trouvé ont été emportés » (*Le Patriote*, 2004).

37 Sept ans plus tard, la MACA est encore au cœur du conflit politique qui secoue la Côte d'Ivoire. Le 4 avril 2011, au milieu de ce qu'on a appelé la bataille d'Abidjan, les portes de la MACA ont été ouvertes par le « Commando invisible ». Dirigé par le général Ibrahim Coulibaly, dit IB, ce groupe également dénommé « Commando Fongnon » ou « Commando mystique » était apparu dans le sous-quartier PK 18 de la commune d'Abobo (Abidjan) au début 2011 et il harcelait, au nom du camp d'Alassane Ouattara, les Forces de défense et de sécurité (FDS) loyales à Laurent Gbagbo. En avril 2011, il procéda « à l'ouverture des portes de la MACA au motif que certains de ses hommes y étaient "injustement détenus" » (Koné, 2011, 158). Ses hommes pillèrent aussi dans le même temps la « cité MACA » qui abrite les gardes pénitentiaires et leurs familles. Tous les détenus de la prison d'Abidjan furent libérés et emmenés dans le quartier d'Abobo Nord où ils furent ensuite enrôlés au sein des Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI), pro-Ouattara (Fofana, 2011). L'un d'entre eux, Yacou le Chinois, jouera un rôle important au sein des FRCI, avant de retourner en prison et d'en devenir le caïd (Le Marcis, 2017).

38 Après la défaite des forces de Laurent Gbagbo par Alassane Ouattara avec l'appui des Nations unies et de la France, les rebelles pro-Ouattara et d'autres groupes armés impliqués dans le conflit ont été intégrés aux Forces publiques ivoiriennes dans le cadre du processus DDR (démobilisation, désarmement, réinsertion) initié dès octobre 2012. Certains ont rejoint la police, d'autres l'armée ou le personnel de détention en plusieurs vagues : 2 000 ex-combattants ont ainsi été réintégrés en novembre 2012, puis le 24 mai 2013, 1 538 ex-combattants ont rejoint officiellement le corps des agents d'encadrement des 33 établissements pénitentiaires, lors d'une cérémonie présidée par le Premier ministre d'alors, Daniel Kablan Duncan. Le progrès que représentait cette intégration tant pour la réconciliation nationale et la réinsertion des anciens combattants que pour la réalisation des standards internationaux relatifs au taux d'encadrement dans les prisons avait alors été souligné (Gueu, 2013). La prison servait ainsi un double objectif pour le nouveau pouvoir : convaincre la scène internationale de son engagement dans le respect des droits humains, et rétribuer les jeunes miliciens pour leur engagement dans le conflit en leur donnant accès à une position officielle au sein des « corps habillés ». Cette politique aura cependant un effet au sein de la prison. En effet, ces nouvelles recrues, pour la plupart non formées et pour certaines issues des détenus libérés par le Commando invisible en 2011, ont importé avec elles des pratiques et des logiques perçues par les gardiens de sécurité pénitentiaire « historiques » comme entrant en conflit avec leur culture professionnelle. Les nouveaux gardiens sont d'ailleurs régulièrement incriminés lorsqu'une évasion a lieu en prison ou qu'un trafic est dénoncé. Ce fut le cas par exemple le 24 octobre 2012 lorsqu'une mutinerie a éclaté à nouveau à la MACA à la suite d'une fouille officielle des cellules menée à un moment non autorisé par l'accord officieux entre le personnel pénitentiaire et les détenus, c'est-à-dire quand les détenus n'étaient pas dans leur cellule pour y assister. Ces derniers ont alors bloqué la fouille et pris trois gardes en otage, dont l'un a été tué avant que les recherches reprennent et que la paix soit rétablie. La colère des détenus était d'autant plus importante que parmi les gardes de sécurité procédant à la fouille ont été reconnus d'anciens délinquants incarcérés à la MACA, devenus FRCI puis intégrés au

corps des gardes pénitentiaires. Ceux-ci étant tout à fait au courant des usages de la prison, leur action ne pouvait être entendue que comme mal intentionnée.

39 S'entrechoquent ici, avec cette suite d'événements consécutifs, trois échelles du politique : l'échelle internationale, avec l'intégration des forces rebelles au sein des gardes de sécurité pénitentiaire permettant au pouvoir d'afficher un taux d'encadrement en prison s'approchant des standards internationaux ; l'échelle nationale, avec l'intégration des forces pro-Ouattara au sein de l'administration pénitentiaire qui permet de résoudre la question du devenir des forces républicaines après le conflit et de les « rétribuer » en les intégrant aux forces gouvernementales ; et l'échelle infra-politique, où la mutinerie des détenus relève d'une demande de reconnaissance de la politique propre à la prison.

40 À la suite de la guerre d'Abidjan, la MACA a fait l'objet d'une remise en état, puis elle a été rouverte le 16 août 2011 par le nouveau gouvernement Ouattara. Ses premiers pensionnaires ont été certains anciens cadres du gouvernement de Laurent Gbagbo. Leur présence dans les murs de la prison suscite depuis lors l'attention des journalistes et de l'opposition sur les conditions de détention. Mais dans ces discussions de la prison, les conditions de vie des incarcérés importent moins que ce que leur détention dit du processus de réconciliation nationale porté par le gouvernement au pouvoir.

41 Depuis la fin de la crise ivoirienne de 2010-2011 qui s'est terminée par la bataille d'Abidjan et l'arrestation du président Gbabgo et de ses alliés, le FPI, le parti pro-Gbagbo, a mis en place un Secrétariat national chargé de l'administration pénitentiaire et des prisonniers politiques. Dirigé par Michel Koudou Gbagbo (fils aîné de Laurent Gbagbo incarcéré en même temps que son père à l'issue de la bataille d'Abidjan en avril 2011), cet organe du parti opère un suivi de la situation des détenus pour raison politique (ATT, atteinte à la sûreté de l'État). Le Secrétariat national a justifié à l'époque son entreprise par l'absence de reconnaissance de la notion de « prisonnier politique » par l'Onuci, accusée d'avoir pris position pour le camp Ouattara dans le conflit l'opposant à Laurent Gbagbo (Gbagbo, 2016).

42 Les observations de cet organe, par définition partisan, doivent être appréciées au regard du contexte politique tendu de la Côte d'Ivoire post-conflit, celui d'une politique fondée sur la rhétorique de la « cohésion nationale » mais dont les effets tardent à se faire sentir (Zina, 2017 ; Piccolino, 2017). Elles sont cependant congruentes avec celles d'Amnesty International qui souligne dans son rapport de 2015-2016 la présence en détention de plus de 200 partisans du président Gbagbo déchu (Amnesty International, 2016a, 163). Le comité du FPI rapporte par ailleurs que le nombre de détenus politiques a sensiblement baissé, passant de 557 détenus identifiés comme tels en juin 2014 (dont 129 militaires et 192 civils) à 241 détenus en mars 2016 (Gbagbo, 2016, 8).

43 Dans l'ensemble du document, l'emprisonnement des partisans de Laurent Ggbabo n'est envisagé que sous l'angle politique et les conditions de détention elles-mêmes (notamment au regard du respect des droits de l'homme, de la dignité, de l'accès aux soins ou à la nourriture) ne sont pas évoquées. Pour l'auteur, en se focalisant sur les droits humains, les documents produits par les organismes onusiens jettent le voile sur la dimension politique de la prison : « Ces organisations fournissent pourtant régulièrement des chiffres – souvent bien en deçà de la vérité – suivis de commentaires aux autorités ivoiriennes ainsi qu'à leurs mandants, et entretiennent à grands frais des fonctionnaires internationaux en charge des questions humanitaires et des droits de l'homme. Il s'agit selon nous d'arguties juridiques. Parce que lorsqu'il est question de

porter assistance à des personnes humaines, le droit humanitaire international (DHI) impose la partialité » (Gbagbo, 2016, 6).

44 La question de la prison dans la situation ivoirienne de post-conflit est donc publiquement débattue, elle fait l'objet d'une communication politique dans l'espace public. Cependant, en Côte d'Ivoire, au Burundi comme au Cameroun, la prison comme outil de la peine ou comme lieu de relégation n'est finalement pas discutée en tant que telle : sa légitimité n'est pas remise en cause, mais c'est son usage ouvertement politique qui est questionné.

4. L'humanitaire et la prison : articuler les intolérables de la prison

45 Lorsque les prisons du continent sont discutées dans les arènes internationales, le registre de l'action humanitaire est prioritairement mobilisé. L'intolérable qui est alors au cœur de la critique est celui d'une vie biologique abandonnée. Les actions qui en découlent visent à soigner le corps des détenus, malnutris, malades. Cette action apparaît comme seule légitime parce qu'*a priori* dépolitisée au risque du maintien et de la relégitimation de l'institution (Chantraine, 2004). Ce sont donc les conditions de l'incarcération qui sont améliorées, sans être nécessairement et explicitement dénoncées.

46 Pour autant, ce que révèlent nos discussions portant sur trois pays contrastés du continent c'est la profusion des formes de la critique politique dans, et de, la prison.

47 La prison est mise à l'agenda politique dans le contexte d'incarcérations de militants. Cependant, elle n'est là que l'instrument par lequel les détenus politiques dénoncent la dimension arbitraire sinon autoritaire du pouvoir. Elle n'est pas, en tant que telle, au centre de leurs prises de parole, et ils veillent même parfois à se distinguer des détenus de droit commun. Dans ces situations, la question de la légitimité de la prison ou de la nécessaire réforme du système pénal et pénitentiaire ne se retrouve pas au cœur des arguments développés. La prison apparaît comme la toile de fond de questions qui sont ailleurs. Soit l'usage abusif de la prison pour le pouvoir est dénoncé : c'est alors l'usage politique de la prison qui est en cause plus que l'institution elle-même ou ses conditions de détention ; soit c'est la négation des politiques de la prison par les autorités qui est pointée du doigt (non reconnaissance des règles de la sociabilité carcérale ou négation de la politique de la prison organisant les interactions entre détenus et gardes pénitentiaires). Les détenus revendiquent ici la reconnaissance de la politique de la prison, la reconnaissance du fait que les détenus font société, qu'ils ne sont pas seulement vies biologiques mais que leur vie comporte une dimension sociale. Dit autrement, ils rappellent la question de l'homme dans sa dimension sociale et donc politique (la vie dans la *polis*), quand les acteurs internationaux réduisent la prison à son traitement de la vie biologique.

48 Lorsque les détenus de droit commun, le plus souvent issus des quartiers populaires, se font entendre, c'est au moyen d'actions singulières : les évasions, les mutineries. Celles-ci sont ainsi porteuses de moments de contestation de la prison et de ce qu'elle a d'intolérable, tant dans son quotidien que dans l'effacement de l'homme dans sa dimension sociale et politique. Ces pratiques vite réprimées par les « corps habillés » voient leurs significations politiques le plus souvent négligées par les médias et sont

résumées par le terme d'« émeutes ». Elles sont en définitive renvoyées à la violence dont seraient porteurs par essence des prisonniers considérés comme délinquants et criminels, en somme bannis de la société. La prison demeure ainsi un lieu de relégation, d'abandon. La « prison c'est le noir » comme le disent des détenus ivoiriens. Dans ce type de contexte, la parole politique des détenus de droit commun n'est pas reconnue. Or, ce qu'ils dénoncent comme intolérable, ce n'est pas tant la faim, la souffrance physique ou l'absence de soin (qui ne sont pas des situations spécifiques à la prison), que la négation de leur humanité, de la dimension politique de leurs vies.

49 C'est donc moins la souffrance physique que la négation du politique qui doit être discutée. Didier Fassin souligne comment la politisation de la vie nue est devenue le signe de la modernité occidentale, « cette reconnaissance de l'autre au seul témoignage de son corps, sur la seule autorité de sa souffrance. » (Fassin, 2005, 45). Ce dont témoignent les prisons burundaises, camerounaises et ivoiriennes c'est la défense d'une alternative. Quand les acteurs internationaux intervenant en prison le font au nom de la dignité du traitement du détenu (traduite en mètre carré disponible, en coût de la ration alimentaire, ou en accès aux soins), les détenus rappellent, quant à eux, que leur vie ne se réduit pas qu'à leur existence biologique et affichent une critique de la prison sur le plan politique. D'une part, ils revendiquent une politique dans la prison et exigent la reconnaissance de ses structures de pouvoir comme de son fonctionnement ; d'autre part, ils proclament l'existence d'une prison politique, outil du pouvoir pour contrôler les oppositions et museler le débat démocratique.

50 Ce politique ainsi décrit est donc protéiforme : il recouvre la politique dans la prison (ses structures de pouvoir, ses modes de sociabilités) et la prison politique, soit la critique des usages politiques de la prison.

51 Les détenus nous invitent finalement à articuler à l'intolérable d'une vie abandonnée celui de l'oubli du politique, quelles que soient ses diverses formes et acceptions. De ce fait, ils nous invitent à dépasser la concurrence des intolérables. L'intolérable n'est pas une notion immuable ou universelle et il convient d'en saisir les conditions historiques et politiques de construction. Il existe une arène internationale (et humanitaire) ou l'intolérable c'est celui de la « vie nue » maltraitée : les gens meurent de faim, d'absence de soins. Cet intolérable est au cœur de la raison humanitaire (Fassin, 2007). Mais les détenus nous disent autre chose : même si les questions humanitaires sont des éléments déclencheurs (accès à l'eau, nourriture), à y regarder de près, l'intolérable qui est dénoncé est un intolérable de nature politique. C'est l'abus de prison par le pouvoir qui est mis en cause. Et lorsqu'il y a révoltes ou mutineries, c'est en raison des « politiques de la prison ». Ce que rappellent les détenus, c'est la nécessaire articulation de la raison humanitaire aux politiques de la prison.

BIBLIOGRAPHIE

Amnesty International, 2015, *Cameroun. Les droits humains en ligne de mire. La lutte contre Boko Haram et ses conséquences*, Rapport AI, Londres, Amnesty International Publications.

Amnesty International, 2016a, *Rapport 2015/16. La situation des droits humains dans le monde* [version originale anglaise : *Amnesty International Ltd*], Rapport AI, Londres, Amnesty International.

Amnesty International, 2016b, *Bonne cause, mauvais moyens : atteintes aux droits humains et à la justice dans le cadre de la lutte contre Boko Haram au Cameroun*, Rapport AI, Londres, Amnesty International.

Amnesty International, 2017, *Chambres de torture secrètes au Cameroun : violations des droits humains et crimes de guerre dans la lutte contre Boko Haram*, Rapport AI, Londres, Amnesty International.

Amnesty International, 2018, *Une tournure tragique. Violence et atteintes aux droits humains dans les régions anglophones du Cameroun*, Rapport AI, Londres, Amnesty International.

Banga A., 2016, L'exaltation du sentiment national dans la rhétorique de mobilisation et de résistance du camp Gbagbo, *Revue ivoirienne d'histoire*, 27, 34-48.

Bayart J.-F., 2006 [1989], *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard.

Biondi K., 2016, *Sharing this walk. An Ethnography of Prison Life and the PCC in Brazil*, Chapel Hill, University of North Carolina Press [édité et traduit du portugais par John F. Collins].

Bouagga Y., 2016, Une mondialisation du « bien punir » ? La prison dans les programmes de développement, *Mouvements*, 88, 4, 50-58, DOI : 10.3917/mouv.088.0050.

Bouagga Y., 2018, Prison Escape and Its Political Imaginary in Times of Political Crisis: Tunisia, 2011-2016, *in* Martin T.M., Chantraine G. (Eds.), *Prison Breaks. Toward a Sociology of Escape*, Londres, Palgrave Macmillan, 143-168.

Carrabine E., 2005, Prison Riots, Social Order and The Problem of Legitimacy, *The British Journal of Criminology*, 45, 6, 896-913, DOI: 10.1093/bjc/azi052.

Chantraine G., Martin T.M., 2018, Introduction: Toward a Sociology of Prison Escape, *in* Martin T.M., Chantraine G. (Eds.), 2018, *Prison Breaks. Toward a Sociology of Escape*, Londres, Palgrave Macmillan, 1-2.

Chantraine G., 2004, Prison et regard sociologique, *Champ Pénal/Penal Field*, 1, [en ligne] DOI : 10.4000/champpenal.39.

Demartini, A.E., 2019, Attica ! Attica ? Dynamiques des révoltes dans les prisons (XXe-XIXe siècles, Amérique du Nord, Europe) : présentation, *Criminocorpus*, [en ligne] http://journals.openedition.org/criminocorpus/6534.

Deslaurier C., 2019, Penser la prison politique en Afrique, *Politique africaine*, 155, 25-54, DOI : 10.3917/polaf.155.0025.

Dozon J.-P., 2011, *Les Clefs de la crise ivoirienne*, Paris, Karthala.

Fassin D., 2005, L'ordre moral du monde. Essai d'anthropologie de l'intolérable, *in* Bourdelais P., Fassin D. (dir.), *Les Constructions de l'intolérable*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches », 17-50 [en ligne] https://www.cairn.info/les-constructions-de-l-intolerable--9782707145109-page-17.htm.

Fassin D., 2007, Humanitarianism as a Politics of Life, *Public Culture*, 19, 3, 499-520, DOI : 10.1215/08992363-2007-007.

Fofana M., 2011, Des Forces nouvelles aux Forces républicaines de Côte d'Ivoire : comment une rébellion devient républicaine, *Politique africaine*, 122, 161-178, DOI : 10.3917/polaf.122.0161.

Foute F., 2019 (23 juillet), Cameroun : « Je crains que la mutinerie des prisonniers ait des répercussions négatives sur le respect de leurs droits » (entretien avec Me Agbor Balla), *Jeune Afrique.*

Gbagbo M.K., 2016 (30 mars), *Rapport n° 2-2016. Détenus politiques en Côte d'Ivoire*, Abidjan, Front populaire ivoirien, Secrétariat national chargé de l'administration pénitentiaire et des prisonniers politiques, [en ligne] https://soutienetliberte.files.wordpress.com/2016/04/rapport-2-2016-sur-les-prisonniers-politiques.pdf.

GIP Esther, 2010, *Renforcement de la prise en charge des personnes vivant avec le VIH au sein de la Maison d'arrêt et de correction d'Abidjan (MACA)*, [en ligne] https://plateforme-elsa.org/wp-content/uploads/2014/03/MACA-2010.pdf.

Goldstone J.A., Useem B., 1999, Prison Riots as Microrevolutions: An Extension of State-Centered Theories of Revolution, *American Journal of Sociology*, 104, 4, 985-1029, DOI: 10.1086/210134.

Gueu B., 2013 (25 mai), Sécurisation des prisons : 1 538 ex-combattants en renfort, [en ligne] http://www.linfodrome.com/vie-politique/9225-securisation-des-prisons-1538-ex-combattants-en-renfort.

Holston J., 2009, Dangerous Spaces of Citizenship: Gang Talk, Rights Talk and Rule of Law in Brazil, *Planning Theory*, 8, 1, 12-31, DOI: 10.1177/1473095208099296.

Human Rights Watch, 2019 (20 août), « Cameroun : des détenus torturés. Abus et détentions au secret à la prison de Yaoundé, disparitions forcées », Nairobi, [en ligne] https://www.hrw.org/fr/news/2019/08/20/cameroun-des-detenus-tortures.

Jefferson A., Martin T.M., 2014, Everyday Prison Governance in Africa, *Prison Service Journal*, special issue, 212.

Jeune Afrique, 2009a (8 décembre), « Mutinerie dans la plus grande prison du Burundi », *Jeune Afrique*, [en ligne] https://www.jeuneafrique.com/157127/societe/mutinerie-dans-la-plus-grande-prison-du-burundi.

Jeune Afrique, 2009b (8 décembre), « Burundi : retour au calme après une mutinerie dans la plus grande prison », *Jeune Afrique*, [en ligne] https://www.jeuneafrique.com/depeches/98608/politique/burundi-retour-au-calme-apres-une-mutinerie-dans-la-plus-grande-prison.

Koné G., 2011, Logiques sociales et politiques des pillages et barrages dans la crise post-électorale en Côte d'Ivoire, *Politique africaine*, 122, 145-160, DOI : 10.3917/polaf.122.0145.

Le Marcis F., 2016, A impossível governança da saúde em prisão? Reflexões a partir da MACA (Costa do Marfim), [L'impossible gouvernement de la santé en prison ? Réflexions à partir de la MACA (Côte d'Ivoire)], *Ciência and Saúde Coletiva*, 21, 7, 2011-2020, DOI: 10.1590/1413-81232015217.10402016.

Le Marcis F., 2017, Le destin de Yacou « le Chinois ». Carrière criminelle et devenir de la Côte d'Ivoire au prisme de la prison, *Afrique contemporaine*, 263-264, 85-101, DOI : 10.3917/afco.263.0085.

Le Marcis F., 2019 Life in a Space of Necropolitics, *Ethnos*, 84, 1, 74-95, DOI: 10.1080/00141844.2018.1428207.

Le Patriote, 2004 (8 décembre), « Un témoin oculaire révèle : le pouvoir a préparé la fuite des prisonniers », Abidjan, 1558.

Marshall R., 2005, La France en Côte d'Ivoire : l'interventionnisme à l'épreuve des faits, *Politique africaine*, 98, 21-41, DOI : 10.3917/polaf.098.0021.

Martin T.M., 2018, The Tricky Escape from Kizoti Court: Entanglement, Precarity and Ugandan Prison Staff, *in* Martin T.M., Chantraine G. (Eds.), 2018, *Prison Breaks. Toward a Sociology of Escape*, Londres, Palgrave Macmillan, 237-262.

Mbonimpa P.-C., 2017, *Rester debout. Entretiens avec Antoine Kaburahe*, Bujumbura, Iwacu.

McGovern M., 2011, *Making war in Côte d'Ivoire*, Londres, Hurst.

Miran-Guyon M., 2015, *Guerres mystiques en Côte d'Ivoire. Religion, patriotisme, violence (2002-2013)*, Paris, Karthala.

Morelle M., 2013, La prison centrale de Yaoundé : l'espace au cœur d'un dispositif de pouvoir, *Annales de géographie*, 691, 332-356, DOI : 10.3917/ag.691.0332.

Morelle M., Awondo P., Birwe H., Macaire Eyenga G., 2018, Politique de réforme et matérialité de la prison au Cameroun, *Politique africaine*, 150, 75-96, DOI : 10.3917/polaf.150.0075.

Morelle M., Planel S., 2018, Appréhender des « situations autoritaires ». Lectures croisées à partir du Cameroun et de l'Éthiopie, *L'Espace politique*, 35, 2 [en ligne] https://journals.openedition.org/espacepolitique/4902.

Morelle M., 2019, *Yaoundé carcérale. Géographie d'une ville et de sa prison*, Lyon, ENS éditions.

Mucchielli L., Le Goaziou V., 2007, Conclusion. Les émeutes, forme élémentaire de la contestation politique, *in* Mucchielli L., Le Goaziou V. (dir.), *Quand les banlieues brûlent... Retour sur les émeutes de novembre 2005*, Paris, La Découverte, coll. « Sur le vif », 159-170.

N'gboadô, 2012 (avril), *Rapport diagnostic des établissements pénitentiaires de Grand-Bassam, d'Abidjan et de Dabou*, Abidjan, N'gboadô, [en ligne] https://www.ngboado.org/pdf/rapport_dia.pdf.

Ngendakumana P., 2013 (19 août), Les maîtres des pénitenciers, *Iwacu* (Bujumbura), [en ligne] https://www.iwacu-burundi.org/les-maitres-des-penitenciers/.

Ngendakumana P., 2014 (23 mai), Mpimba : la psychose d'une crise mal gérée, *Iwacu* (Bujumbura), [en ligne] https://www.iwacu-burundi.org/mpimba-la-psychose-dune-crise-mal-geree/.

Onuci, 2006, *Situation des établissements pénitentiaires de Côte d'Ivoire. Unité de l'État de droit (Rule of Law)* (juillet 2005–avril 2006), [en ligne] https://www.yumpu.com/fr/document/read/16557258/situation-des-etablissements-penitentiaires-de-cote-divoire-onuci.

Penal Reform International (PRI), 2008, *Les recommandations africaines pour la réforme pénale*, Londres, PRI, [en ligne] https://cdn.penalreform.org/wp-content/uploads/2013/05/rep-2008-AfricasRecommendations-fr.pdf.

Piccolino G., 2017, Rhétorique de la cohésion sociale et paradoxes de la « paix par le bas » en Côte d'Ivoire, *Politique africaine*, 148, 49-68, DOI : 10.3917/polaf.148.0049.

Radio France Internationale (RFI), 2019a (23 juillet), *Cameroun : violente mutinerie à la prison centrale de Yaoundé*, [en ligne] http://www.rfi.fr/afrique/20190723-cameroun-violente-mutinerie-prison-centrale-yaounde.

Radio France Internationale (RFI), 2019b (23 juillet), *Cameroun : ce que l'on sait de la mutinerie à la prison centrale de Yaoundé*, [en ligne] http://www.rfi.fr/afrique/20190723-cameroun-mutinerie-prison-centrale-yaounde-mrc-epervier-surpeuplee.

Radio France Internationale (RFI), 2019c (24 juillet), *Mutinerie dans la prison de Yaoundé : le MRC dénonce « un acharnement »*, [en ligne] http://www.rfi.fr/afrique/20190724-mutinerie-prison-cameroun-mrc-acharnement.

Rhodes L., 2018, Afterwords, *in* Martin T.M., Chantraine G. (Eds.), 2018, *Prison Breaks. Toward a Sociology of Escape*, Londres, Palgrave Macmillan, 336-344.

Sen A., 2018, Mocking the State: Heroism, Humanity and Humiliation in the Context of Naxal Jailbreaks in India, *in* Martin T.M., Chantraine G. (Eds.), *Prison Breaks. Toward a Sociology of Escape*, Londres, Palgrave Macmillan, 115-142.

Union européenne, 2001, *Dispositions techniques et administratives d'exécution, Convention de financement entre la Commission des Communautés européennes et la République du Cameroun, Programme d'amélioration des conditions de détention et respect des droits de l'homme* (CM/7010/000), VIIIe FED.

US Department of State, Bureau of Democracy, Human Rights and Labor, 2019, *Country Reports on Human Rights Practices for 2018*, *Washington,* [en ligne] https://www.state.gov/wp-content/uploads/2019/03/Burundi-2018.pdf.

Zady C., 2011, Responsabilité familiale et récidive délinquante, *Revue africaine de criminologie*, 9, 120-147.

Zina O., 2017, Le caillou a-t-il été retiré du soulier de la république ? : Réconciliation nationale et réformes constitutionnelles en Côte d'Ivoire, *Afrique contemporaine*, 3, 263-264, 25-39, DOI : 10.3917/263.0025.

NOTES

1. Tous trois sont membres du programme de recherche Ecoppaf (Économie de la peine et de la prison en Afrique) financé par l'ANR (2015-2019).
2. La zone nord est alors aux mains des Forces républicaines de Côte d'Ivoire, pro-Ouattara et la zone sud aux mains de l'armée régulière ivoirienne au service du président Gbagbo (Mc Govern, 2011 ; Dozon, 2011). L'impact de ce conflit sur la politique de la prison est détaillé plus bas.
3. La plupart des ONG de défense des droits de l'homme s'intéressant au sort des détenus ont été interdites après la crise de 2015, liée à la candidature contestée du président Nkurunziza à un troisième mandat. Il s'agit notamment de la Ligue Iteka, de l'Association burundaise pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH), et de l'ACAT Burundi (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture). Leur accès aux prisons est désormais impossible, mais des fuites depuis la DGAP parviennent à maintenir informés leurs responsables.
4. Ce groupement a fusionné avec d'autres agences françaises au sein d'Expertise France en janvier 2015.
5. Esther est ainsi sous-récipiendaire du round 9 de la subvention du Fonds Mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme attribuée à la Côte d'Ivoire. Ceci souligne que la construction de l'intolérable humanitaire et international se traduit par des actions possibles grâce aux financements internationaux.
6. Cette citation fait référence au manuscrit inédit qu'un ancien détenu a bien voulu confier à Christine Deslaurier. Le pseudonyme Kabuye (« petite pierre »), choisi par ce témoin, fait référence à l'expression en kirundi *« mw'ibuye »* (« dans la pierre ») qui désigne par métaphore la prison.
7. Le Cameroun est un État unitaire. Depuis 2016, deux régions de langue anglaise (Nord-Ouest et Sud-Ouest) ont connu des mouvements sociaux fortement réprimés par le gouvernement central En 2017, un groupe a proclamé l'indépendance de ces régions et la naissance de l'Ambazonie. Depuis, l'armée nationale et les Ambazoniens s'affrontent violemment. Les déplacements de population sont massifs et les incarcérations se multiplient, que l'appartenance des prisonniers à

la lutte armée soit ou non systématiquement établie. Cela nous conduit à utiliser le terme de militants anglophones avec prudence.

8. Après l'élection présidentielle de 2018, le candidat du MRC, Maurice Kamto, a contesté les résultats et proclamé sa victoire (Morelle, Planel, 2018). Ses partisans ont alors subi la répression du pouvoir, et en 2019, Kamto a été incarcéré ainsi que certains de ses soutiens dans la prison principale de Yaoundé. Il est notamment accusé devant la justice militaire d'« insurrection », d'« hostilité contre la patrie », de « rébellion » et d'« outrage au président de la République ».

9. Fin 2017, on comptait 4 424 prisonniers. Depuis, des détenus des régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest ont sans doute continué d'arriver et entre la fin de l'année 2018 et le début de l'année 2019, des militants du MRC ont été également été placés sous écrou.

10. Ceux qui n'ont pu voir se voir doter d'un lit, ni même d'un sommier.

11. Pour des raisons d'accès, il reste toutefois difficile à ce jour d'approfondir cette piste de réflexion et de cerner en quoi leur présence modifie le quotidien de la prison et ouvre des espaces de débats explicitement politiques.

12. L'avocat de plusieurs détenus, Me Agbor Balla, explique ainsi dans un entretien accordé à *Jeune Afrique* : « C'est vrai que le système judiciaire de notre pays a un problème. C'est le cas également pour le système carcéral. Mais là, il s'agit de personnes interpellées dans un cadre spécifique, [celui] de la crise anglophone. Il y a une nuance et une différence qu'il faut relever : ces gens ont été arrêtés pour la plupart parce qu'ils étaient anglophones. Et on ne parle pas des anglophones qui ont été arrêtés pour vol ou un quelconque crime, mais bien des anglophones arrêtés dans le cadre de la crise anglophone. Or, les autres le sont parce qu'ils ont commis des délits ou des crimes » (Foute, 2009 ; voir aussi RFI, 2019c).

13. La plupart de ces archives coloniales se trouvent à Bruxelles, même si les Archives nationales du Burundi conservent aussi des documents locaux sur les prisons.

14. En 2019, le Burundi compte treize établissements pénitentiaires, dont dix datent de l'époque coloniale et n'ont connu que de rares travaux d'agrandissements et de réfection, souvent à l'initiative du CICR ou d'agences des Nations unies.

15. Les mutineries en prison sont appelées « grèves » au Burundi, ce qui renvoie aux refus de travail des détenus à l'époque coloniale, lorsque le travail pénitentiaire était répandu et obligatoire.

16. La ration alimentaire pour un détenu est de 350 g de farine de manioc et 350 g de haricots par jour, sans apport régulier d'huile ou de sel. Mais ces quantités ne sont pas toujours distribuées ensemble, ni complètement. La question de la nourriture est donc sensible, et la cuisine est surveillée de près. La charge de « chef de cuisine », qui s'achète, est l'une des plus prisées des postes de « généraux », car elle permet toutes sortes de commerces et de trafics – à condition de ne pas en abuser trop, au risque de provoquer l'ire des détenus.

17. Le CNDD-FDD est le parti au pouvoir depuis 2005. C'est un ancien mouvement armé transformé en parti politique au début des années 2000.

18. On pourrait en dire de même des fouilles-perquisitions, qui sont l'occasion de résistances car elles viennent contrecarrer les arrangements et petits commerces informels qui se développent en captivité. La saisie de sucre, qui permet de fabriquer un alcool artisanal fort prisé des détenus, ou celle des téléphones portables, sont les plus grandes sources de tensions.

19. Les FNL, mouvement rebelle important pendant la guerre, ont baissé les armes en 2008 et se sont transformées en parti politique en 2009. Des accords tacites prévoyaient la libération de plusieurs de leurs membres à l'occasion de cette « normalisation » de leur activité.

20. La notion d'« assimilé » est héritée de la période coloniale : les « assimilés » étaient les détenus occidentaux ou d'origine africaine mais de nationalité française.

21. Le FSCO est une milice majoritairement bété et pro-Gbagbo. Fondée au cours de la crise de 2002, elle était composée de 14 000 hommes au plus fort de la crise.

22. Il s'agit d'un périodique appartenant à la sphère du Front populaire ivoirien (FPI), parti fondé par Laurent Gbagbo.
23. Cette crise constitue l'acte final des tensions politiques qui ont suivi le décès en 1993 du premier président ivoirien, Félix Houphouët-Boigny. Ces tensions se sont traduites par le développement du registre de l'ivoirité et ont abouti à la partition du pays puis à la crise post-électorale de 2010 qui a culminé avec la « guerre d'Abidjan » (Dozon 2011 ; McGovern 2011 ; Miran-Guyon, 2015). Celle-ci s'est achevée avec l'arrestation de Laurent Gbagbo et de son épouse en avril 2011, qui a ouvert la voie à la présidence d'Alassane Ouattara (reconduit en 2015 à la tête du pays).
24. Secrétaire national de la Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI) de 1998 à 2000, Charles Blé Goudé a fondé en 2002, au début de la crise ivoirienne, l'Alliance des jeunes patriotes pour le sursaut national, et a joué un rôle important au sein du camp Gbagbo comme mobilisateur de la jeunesse puis comme ministre de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Formation professionnelle. À l'issue de la bataille d'Abidjan il a été emprisonné avec Laurent Gbagbo à la Cour pénale internationale de La Haye en raison de son implication présumée dans les crimes commis pendant la crise. Il a finalement été acquitté par la même Cour en janvier 2019.

RÉSUMÉS

Dans le contexte de restaurations autoritaires ou de situations de post-conflit auxquelles se heurtent maintes sociétés africaines, les incarcérations politiques s'accompagnent de prises de paroles à la radio, dans la presse ou dans des essais et des témoignages publiés. Ce sont des occasions de construire la prison comme problème public sur les agendas nationaux et internationaux, au-delà de la seule dénonciation des pouvoirs en place. Toutefois, hors de ces moments explicites de politisation de la prison, celle-ci demeure le domaine de l'intervention humanitaire, axée sur le soin. S'il importe bien sûr de rendre compte des effets de cette action sur les images et le fonctionnement du système carcéral, cet article propose de faire un pas de côté en observant d'autres modalités de contestation de l'incarcération et de ses conditions, révélant des tactiques de résistance et de subversion émanant de détenus de droit commun. Partant de recherches conduites dans trois pays (Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire), cet article discute du rapport au politique en prison, appréhendé dans sa dimension informelle, en marge des arènes officielles, et s'attache à révéler les processus de légitimation comme de délégitimation des acteurs et des registres de la critique carcérale. Finalement, que tolère-t-on du fonctionnement carcéral ? Quels éléments en seraient, à l'inverse, intolérables ?

In the context of authoritarian restorations or post-conflict situations faced by many African societies, political incarcerations persist. They are accompanied by speeches on the radio, in the press or published essays and testimonies which are opportunities to build the prison as a public problem on national and international agendas, beyond the mere denunciation of the powers in place. However, outside these explicit moments of politicization of prison, it remains the domain of humanitarian intervention, focused on care. While it is of course important to analyze the effects of this action on the images and functioning of the prison system, this article proposes to take a step back by observing other modalities of challenging imprisonment and its conditions, revealing tactics of resistance and subversion by common law prisoners. Based on research conducted in three countries (Burundi, Cameroon, Ivory Coast), this article discusses the

relationship to politics in prison. It is apprehended in its informal dimension, outside the official arenas, and seeks to reveal the processes of legitimization and delegitimization of actors and registers of prison criticism. Eventually we ask what is tolerated about prison functioning and, on the contrary, what elements would be intolerable?

INDEX

Keywords : Africa, prisons, contestations, unbearable
Mots-clés : Afrique, prisons, contestations, intolérable

AUTEURS

CHRISTINE DESLAURIER

Chargée de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD)
IMAf – Institut des mondes africains (UMR 243 de l'IRD, UMR 8171 du CNRS), Département d'histoire de l'Université du Burundi, Bujumbura
christine.deslaurier[at]ird.fr

FRÉDÉRIC LE MARCIS

Professeur d'anthropologie sociale à l'ENS de Lyon (Triangle, UMR 5206)
En accueil en délégation à l'IRD (TransVIHMI, UMI233) détaché au CERFIG, Conakry, République de Guinée
frederic.lemarcis[at]ird.fr

MARIE MORELLE

Maîtresse de conférences, HDR en Géographie à l'Université Paris-1-Panthéon Sorbonne
En accueil en délégation à l'IRD (UMR PRODIG 215 IRD), détachée à la Fondation Paul Ango Ela, Yaoundé, Cameroun
marie.morelle[at]univ-paris1.fr